

## Les principaux facteurs de RPS

- Le travail prescrit ;
- L'organisation du travail ;
- Les relations de travail ;
- Les conditions et l'environnement de travail ;
- L'environnement socio-économique de l'entreprise ;
- L'insécurité de la situation de travail (P.S.E., fusions, ...) ;
- L'exigence émotionnelle et éthique de la personne.

Les RPS ont pour conséquence l'apparition de troubles psychosociaux lorsque les efforts fournis sont ressentis comme plus importants que les récompenses obtenues.

## Les risques

Ils désignent la probabilité qu'un trouble se manifeste. Les risques psychosociaux sont la **combinaison des dimensions individuelles, collectives et organisationnelles de l'activité ...**

## Les troubles

On parle de troubles lorsque des déséquilibres sont constatés chez une personne, qui se traduisent par :

- Du stress ;
- De l'anxiété voire angoisse ;
- De la souffrance ;
- De l'épuisement professionnel ;
- De la dépression ;

Ces troubles peuvent conduire à des comportements de :

- Agressivité ;
- Déviance (harcèlement moral, violence) ;
- Addiction (alcool, tabac, médicaments psychotropes, ...).

### À CONSULTER

[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) :

- ED 6140
- ED 6250
- Outil RPS : faire le point

<http://travail-emploi.gouv.fr> :

<http://blogs.carsat-am.fr/rps/>

### + D'INFOS

<https://firps.org>

<http://www.souffrance-et-travail.com>

Juin 2018

Crédits photo : Adobe Stock



## Les risques PsychoSociaux (RPS)

Les facteurs de RPS au travail regroupent les contraintes psychologiques, sociales et relationnelles.

Ils exposent les salariés à des risques pour leur santé mentale mais aussi physique.

Ils correspondent à des situations de travail où sont présents - combinés ou non - du **stress**, des **violences internes** et des **violences externes**.

Ces risques peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

### Quelles conséquences ?

#### Pour le salarié :

- Fatigue, épuisement allant jusqu'au burn-out ;
- Troubles du sommeil ;
- Maladies psychiques, dépression, troubles du comportement ;
- Différentes formes d'addictions ;
- Maladies cardiaques, TMS, ... ;
- Suicides dans les cas les plus graves.

#### Pour l'entreprise :

- Absentéisme accru, turn-over important ;
- Désengagement au travail (baisse de la production et/ou de la qualité) ;
- Augmentation des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Atteinte à l'image de l'entreprise ;
- Dégradation du climat social, conflit entre les personnes.



—  
Siège social  
20 place des Halles  
67000 Strasbourg  
Tél : 03 88 32 44 44

—  
[www.acst-strasbourg.com](http://www.acst-strasbourg.com)

## Quels sont les métiers exposés ?

L'ensemble des métiers est exposé à ces risques.

## Cadre réglementaire

"L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs" (art. L4121-1 du code du Travail).

Ces mesures comprennent :

- **Des actions de prévention des risques professionnels ;**
- **Des actions d'information et de formation ;**
- **La mise en place d'une organisation et de moyens adaptés ;**

L'employeur évalue les risques : nature, durée et condition d'exposition.

C'est une obligation de moyens et de résultat en matière de santé et de sécurité. Elle est assortie d'une obligation d'évaluer les risques professionnels éventuels et tenir à jour un Document Unique d'Évaluation des Risques (DUE).

## Les RPS en quelques chiffres

En France, le coût social du stress au travail représente 2 à 3 milliards d'euros. (INRS, 2017)

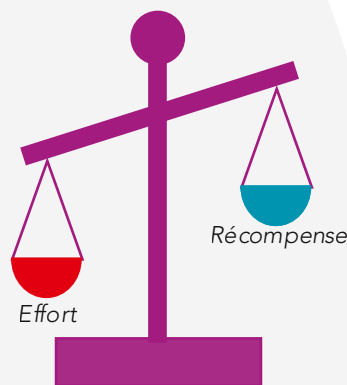
47 % des actifs occupés\* estiment qu'ils doivent se dépêcher dans leur travail « toujours » ou « souvent » et 27 % considèrent qu'ils doivent « fréquemment interrompre une tâche pour une autre non prévue » et que c'est « un aspect négatif de [leur] travail ». (D.A.R.E.S., nov. 2016)

En 2013, les actifs occupés déclarent (D.A.R.E.S., nov. 2016) à :

- 48 % manquer de reconnaissance dans leur travail.
- 36 % vivre des conflits de valeurs dans l'exercice de leur activité.

Les affections psychiques (dépression, troubles anxieux, stress post-traumatique, etc.) représentaient 1,6 % des accidents du travail avec arrêt en 2016. (CNAMTS, 2017)

\* population ayant un emploi



## Comment améliorer la situation de travail du point de vue des employeurs ?

- Évaluer les risques ;
- Adapter le travail demandé aux moyens (humain et matériel) mis à disposition ;
- Donner des objectifs clairs et réalistes ;
- Favoriser le dialogue ;
- Donner de l'autonomie ;
- Témoigner de la reconnaissance ;
- Donner du sens au travail ;
- Agir face aux agressions externe et interne ;
- ...

## Comment améliorer la situation de travail du point de vue des salariés ?

- Participer au collectif de travail, soutien entre collègue ;
- Participer au climat social de l'entreprise ;
- S'impliquer dans l'amélioration de ses conditions de travail ;
- Alerter l'employeur sur les situations à risque.
- ...

## En prévention des RPS, le Médecin du Travail peut :

- Conseiller sur la mise en place de l'évaluation des risques, notamment avec l'appui d'IPRP (intervenants en prévention des risques professionnels) et d'assistants en service de santé au travail ;
- Répondre à une demande de l'employeur sur le sujet de la prévention des risques psychosociaux ;
- Effectuer des consultations à la demande de l'employeur et du salarié.